

*Bien vivre
à*

Cagny

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Une équipe anglaise de la société Colas rénove des trottoirs à Cagny.

N° 4 - Juillet 2015



Edito du Maire

Ce nouveau bulletin municipal est pour moi l'occasion de partager avec vous notre actualité locale.

Amiens Capitale

Vous êtes 219 à avoir déposé en mairie un bulletin afin de soutenir notre mobilisation pour qu'Amiens soit capitale administrative.

Compte tenu des enjeux, des centaines d'emplois qui sont menacés dans notre métropole qui a déjà bien souffert de la perte de ses industries, je remercie vivement les personnes qui se sont associées à notre démarche. Bien sûr, certains considèrent que les « jeux sont faits » et que se mobiliser ne sert à rien, c'est malheureusement possible mais seuls les combats que l'on ne mène pas sont perdus d'avance. Et si nous avons un seul combat à mener, c'est évidemment celui-ci.

Les mégapoles très puissantes prévues pour se substituer aux ex-capitales régionales ne doivent pas laisser nos villes sans emplois publics, et avec un secteur privé qui serait, de ce fait, affaibli.

Le Conseil Municipal de Cagny a voté à l'unanimité son soutien à la mobilisation « Amiens c'est capital ».

Référents quartiers

Ils sont 15, ce sont les référents quartier. Ils sont volontaires pour donner un peu de leur temps pour s'associer aux élus de Cagny à la défense et à la protection de notre environnement.

Emettre une idée, avoir un avis, contester une action est facile, mais s'engager comme le font ces référents au bénéfice de l'ensemble des habitants de la commune est particulièrement louable et mérite d'être souligné.

Comité des Fêtes

Ils sont 27, ce sont les membres du Comité des Fêtes qui, avec la majorité de vos élus, animent la commune. Avec Isabelle Becue, la Présidente du Comité des Fêtes, ils étaient dès 5 heures du matin présents dans les rues du village pour faire en sorte que notre réderie de printemps soit un succès. Cette manifestation dont le bénéfice profite, au travers des nombreuses animations aux Cagnysiens, a eu un énorme succès et prend chaque année plus d'ampleur.

Animations

Elles sont 26, ce sont les animations, manifestations et commémorations organisées par la majorité de vos élus ainsi que les membres du Comité des Fêtes, depuis notre élection il y a 15 mois. C'est un travail important, vous pouvez le constater, qui est ainsi réalisé pour animer le village.

Au delà des chiffres voici quelques autres sujets importants sur lesquels nous travaillons actuellement :

Plan Local d'Urbanisme

De nombreux Cagnysiens sont venus s'exprimer en mairie dans le cadre de l'enquête publique et nous nous en félicitons. Je précise que cette enquête n'est pas close. Ce registre, mis à votre disposition, est le vôtre et je vous invite à venir en mairie pour exprimer vos souhaits, vos observations, vos suggestions.....

J'en profite également pour rassurer celles et ceux qui nous font part de rumeurs que certains feraient circuler. « Les décisions seraient déjà prises..... ».

Bien sûr, nous n'avons pris aucune décision. Si nous avons souhaité lancer un PLU, c'est justement pour prendre le temps de la réflexion, pour ne pas nous lancer précipitamment dans un projet de construction ou de lotissement, comme nous aurions pu le faire, mais bien pour avoir une vision d'ensemble de la situation et du devenir de Cagny.

Notre environnement - Notre santé

L'utilisation des produits phytosanitaires a des impacts sur la santé, l'eau et la biodiversité.

La loi Labbé interdira l'utilisation de ces produits phytosanitaires par les communes et les organismes publics au 1 Janvier 2020, ainsi que l'achat de ces produits pour les non professionnels au 1 Janvier 2022. Nous souhaitons anticiper et lancer un groupe de travail spécifique sur ce sujet qui nous concerne tous, réfléchir dès maintenant aux changements de comportements que cela va induire et mener avant ces dates butoirs des actions concrètes.

Accessibilité : Agenda d'Accessibilité Programmé

Nous devons déposer, comme toutes les communes, un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) avant le 27 Septembre 2015. Cet agenda doit préciser la liste des travaux à exécuter pour permettre l'accessibilité des établissements recevant du public et le calendrier de mise en œuvre.

Remplacement des lampadaires et des luminaires des lotissements «Garenne»

Notre commune utilise encore près d'une centaine de luminaires « ballons fluo » très consommateurs d'énergie et maintenant interdits à la commercialisation. De plus, les mâts sont vétustes et pourraient à terme être dangereux.

Nous ouvrons donc actuellement ce dossier afin de revoir totalement l'éclairage sur cette zone.

Vous pouvez ainsi constater que nous travaillons sur de nombreux dossiers, que vous retrouverez dans les prochains bulletins municipaux.

Enfin, dans la mesure où la liste d'opposition « Agissons ensemble pour Cagny » s'exprime régulièrement dans notre journal, la liste « Bien vivre à Cagny » que vous avez élue, prendra elle aussi la parole dans le bulletin.

Le bon équilibre entre chaque liste nécessite que les conseillers de la liste majoritaire puissent aussi s'exprimer librement.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre journal communal et d'agréables vacances.

Bien à vous
Alain Molliens

2 > Edito du Maire

3 > ACTU

Compte rendu des réunions du
Conseil Municipal des 2 et 14 avril

6 > DOSSIERS

Le Budget 2015
L'informatique pour les Seniors
Les référents Quartier
Le «Slurry»
Les travaux à l'église
Les produits phytosanitaires
La benne à déchets verts

10 > SI CAGNY M'ÉTAIT CONTÉ

Vierzy le 16 juin 1972

12 > DOSSIERS

Le site Cagny La Garenne

13 > VIE SCOLAIRE

La fête de l'école
La journée multi sports
La rentrée 2015 : périscolaire

14 > HOMMAGES

La commémoration du 8 mai 1945
Le 14 juillet

15 > CULTURE

Manifestations à la bibliothèque

16 > ASSOCIATIONS

Yoga, Tennis, Cyclo,
Pétanque, Gymnastique

17 > MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS

Les oeufs de Pâques
La réderie de Printemps
3^{ème} randonnée du Comité des Fêtes

18 > EXPRESSION DES LISTES ÉLUES

19 > VIE MUNICIPALE

Les cagnysiens ont du talent
Agenda - Etat civil

20 > LE JOUR DE LA NUIT

Directeur de la publication : Alain Molliens
Rédaction, photos et illustrations : Service Communication
Martine Rousselle (Alain Spriet, Guislaine Le Traou, Isabelle Becue,
Jacques Wattlebled, Cathy Blanquet, Jérôme Many)
Régie publicitaire : ICM Médias - Distribué par la Mairie
Imprimé par ICM Médias à 750 exemplaires

Nombre de présents : 14

1 - Approbation du compte administratif 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et R.2342-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2014, Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014 après avis de la commission des finances et du bureau municipal. Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Alain SPRIET, 1^{er} Adjoint, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte administratif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

section de fonctionnement : excédent de 184 922.76 euros (à noter une économie de 48 947 euros, réalisée d'avril à décembre 2014 par rapport à l'exercice 2013 malgré une diminution des recettes de 5 121 euros)

section d'investissement : besoin de financement de 22 326.36 euros

2 - Approbation du compte de gestion 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et suivants,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le receveur municipal et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2014 (les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice).

3 - Confirmation achat véhicule

Par la présente, il est nécessaire de

confirmer l'achat du véhicule en attestant de l'inscription des crédits au BP 2015.

4 - Adhésion au groupement de commandes de la Fédération Départementale d'Energie (FDE80)

Depuis le 1er juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui, conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'appliquera pour les collectivités :

dès le 1er janvier 2015 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 200 000 kWh par an,

dès le 1er janvier 2016 aux bâtiments dont la consommation de gaz naturel excède 30 000 kWh par an,

dès le 1er janvier 2016 aux sites dont la puissance électrique est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est souhaitable d'anticiper ces échéances en recensant les besoins et en préparant les marchés afin de conclure de nouveaux contrats.

Il est soumis au Conseil Municipal la proposition de la FDE80 de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter dans un premier temps, du gaz naturel et dans un second temps, de l'électricité. Il est précisé que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera en électricité ou en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la FDE80

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la FDE80 en application de sa délibération du 14 mars 2014,

- approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents

issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,

- s'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

5 - Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation et l'actualisation de diagnostics

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'action menée depuis avril 2014 par la commission bâtiments concernant l'état des lieux des bâtiments les plus énergivores. Il présente à l'Assemblée les actions proposées par la FDE80 en ce qui concerne l'efficacité énergétique. Elle propose notamment :

la réalisation d'un « pré-diagnostic bâtiments publics » et/ou la réalisation d'un « diagnostic éclairage public »

Le Service « Efficacité Énergétique » de la FDE80 propose deux délibérations qui permettront d'obtenir les différents services énergétiques proposés par la FDE80.

La première délibération permet au Conseil Municipal de valider la réalisation d'un « pré-diagnostic énergétique bâtiments publics » et/ou la réalisation d'un « diagnostic énergétique éclairage public ». **Dans tous les cas, la première délibération doit être prise pour prendre la seconde délibération.** La seconde délibération donne la possibilité à la commune de bénéficier du service pluriannuel de « Conseil en Énergie Partagé ». Celle-ci peut être prise en même temps que la première. Il précise que la démarche requiert un « Correspondant Énergie » dont les fonctions sont énumérées dans la convention.

Première délibération :

Il propose aux membres du Conseil Municipal de choisir tout ou partie des actions de Maîtrise de l'Énergie et de l'autoriser à signer la convention à passer avec la FDE80 qui précisera le cahier des charges retenu. La convention précise notamment le versement par la commune d'une participation : **de 45 € par équipement pour le pré-diagnostic bâtiments publics, de 15 € par armoire pour le diagnostic éclairage public et si la FDE80 ne dispose pas des informations nécessaires du parc d'éclairage public de la commune, de 1€ par habitant au titre du « relevé d'inventaire ».**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation d'un « pré-diagnostic bâtiments publics », accepte la réalisation d'un « diagnostic éclairage public », confie la réalisation des opérations à la FDE80, autorise Monsieur le Maire à remplir et signer la convention, accepte la participation financière de la commune détaillée ci-dessus et nomme Philippe Choque «Correspondant Energie».

Seconde délibération :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le service pluriannuel de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose la FDE80. Ce service permet à la commune de bénéficier de la compétence d'énergéticiens, partagés à l'échelle intercommunale, et ainsi de bénéficier de conseils en rapport avec les économies d'énergie en particulier dans le bâtiment et l'éclairage public, en adhérant à la compétence optionnelle « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce service pluriannuel de CEP pour lequel la FDE80 demande actuellement une contribution de 0,5 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » que propose la FDE80, d'adhérer au service pluriannuel de CEP proposé par la FDE80, d'approuver la signature de la convention entre la commune et la FDE80, d'inscrire cette dépense au budget communal, de charger Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

6 - Agendas d'accessibilité sur les E.R.P.

La loi impose la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (E.R.P.). Ce dispositif obligatoire a été plusieurs fois repoussé, mais chaque collectivité doit déposer impérativement avant le 26 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé (A.D.A.P.). Amiens-Métropole propose la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché en vue de la réalisation et de l'actualisation de diagnostics mais aussi de l'élaboration de l'agenda programmé.

7 - Contrat O. Brunet pour montage du dossier caméras

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception d'un système de vidéo protection.

Intervention de Monsieur le Maire : «*Nous avons un point installation caméras de surveillance lors du Conseil Municipal de*

janvier dernier. Suite à vos remarques, en particulier, sur les lieux d'implantation des caméras, il est judicieux, comme vous l'avez demandé, de se faire accompagner par un spécialiste.

Pour rappel, l'installation de caméras de vidéosurveillance fait partie d'un ensemble :

- *signature du contrat de prévoyance citoyenne,*
- *mise en place des référents quartier,*
- *installation de caméras.*

Je rappelle que la première réunion des référents quartier s'est déroulée cet après-midi avec les forces de police qui ont salué notre démarche globale. Les évènements récents : cambriolages rue des Fauvettes, vol de voiture rue de la Fontaine, mais aussi ce dernier week-end, vol sur la propriété ICF, montre à nouveau que nous ne pouvons rester passifs.

C'est pourquoi, l'accompagnement d'un professionnel reconnu est judicieux (accompagnement pour l'étude terrain, pour l'étude financière, pour l'aspect juridique et pour les demandes de subventions, 40 % sur les travaux et 50 % sur la prestation assistance.

Le dossier est présenté ce jour car dans le cadre d'un appel à projet 2015 pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance, les dossiers complets doivent être déposés en préfecture début juillet pour une commission prévue le 15 octobre. Les travaux ne se feront qu'après validation par la préfecture.

A noter enfin que l'éligibilité du projet sera conditionnée à l'existence d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.»

8 - Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Pour pallier aux absences éventuelles de collaborateurs de la commune, il convient de pouvoir procéder temporairement aux remplacements. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités...).

Monsieur le Maire propose d'adhérer

à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement. Il comprend également une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s). Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme à compter de ce jour,
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

Point ajouté :

Réparation de deux points d'éclairage public rue Mallet et rue Latapie

Sur mandat de la Fédération Départementale d'Energie, l'entreprise Cégelec va procéder à la recherche du câble sectionné mettant en défaut les deux éclairages.

La réparation devrait se faire à moindre coût, cependant, si l'avarie est plus importante que prévue, la commune devra supporter une dépense de 11 217 euros.

Tous les points ont été adoptés par 14 voix sur 14.

Extrait de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015

Nombre de présents : 14

Lecture du compte rendu de la dernière séance. Adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : réponses aux questions écrites de Jean-Pierre Vatin sur le sujet référent quartier.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Ainsi, aux questions posées lors de la séance du 27 janvier dernier, Monsieur le Maire précise :

- Oui, les périmètres sont définis mais la limite d'intervention reste basée sur la bonne volonté.
- Oui, les rôles sont définis et seront précisés dans la charte qui sera élaborée la semaine prochaine.
- Concernant la notion de fiabilité, chaque référent a été reçu individuellement en entretien par le maire.
- Evidemment la confidentialité est de mise, c'est ce que précisera la charte.
- Non, pas d'acceptation nécessaire, l'avis du voisinage ne sera pas sollicité.
- Des réunions périodiques seront organisées, animées par le maire avec encadrement de la police.
- A la dernière question portant sur le développement de la fraternité à opposer au concept de référent quartier, le maire demande à Jean-Pierre Vatin de lui apporter la solution !

Rappel du résultat de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal a adopté, le 2 avril dernier, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014, arrêtés comme suit : section de fonctionnement : excédent de 184 922.76 euros (à noter une économie de 48 947 euros, réalisée d'avril à décembre 2014 par rapport à l'exercice 2013 malgré une diminution des recettes de 5 121 euros), section d'investissement : besoin de financement de 22 326.36 euros

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal : après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat CA année N-1	virement à la section investissement	résultat de l'exercice année N	transfert ou intégration	soldes à réaliser année N	chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
investissement	127 017.18		-149 343.54			-22 326.36
fonctionnement	135 704.31		49 218.45			184 922.76

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat de l'exercice	184 922.76
Excédent global cumulé au 31 décembre 2014	
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	22 326.36
Solde disponible affecté comme suit : affectation complémentaire en réserves affectation de l'excédent reporté en fonctionnement	162 596.40
Total affecté	184 922.76

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Taux d'imposition 2015

L'état n° 1 259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2015, Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux.

Après délibération et conformément aux engagements pris lors des élections municipales, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition qui restent inchangés :

- taxe d'habitation : 11.46 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.99 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.63

Vote : pour 15 contre 0 abstention 0

Budget primitif 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif :

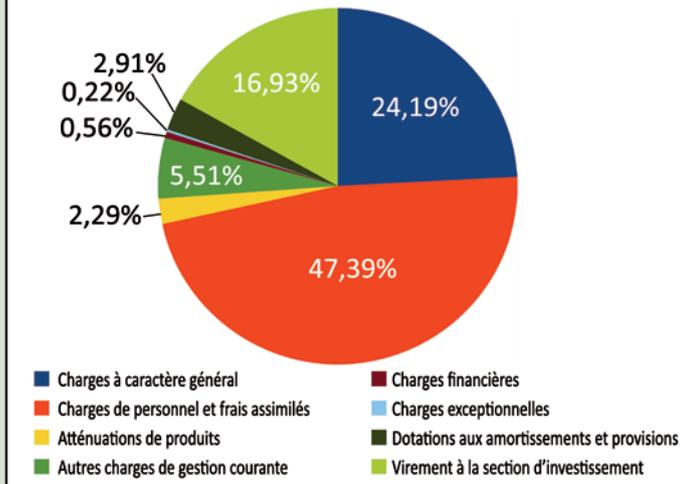
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

- section d'investissement équilibrée à 230 592 euros
- section de fonctionnement équilibrée à 891 396 euros

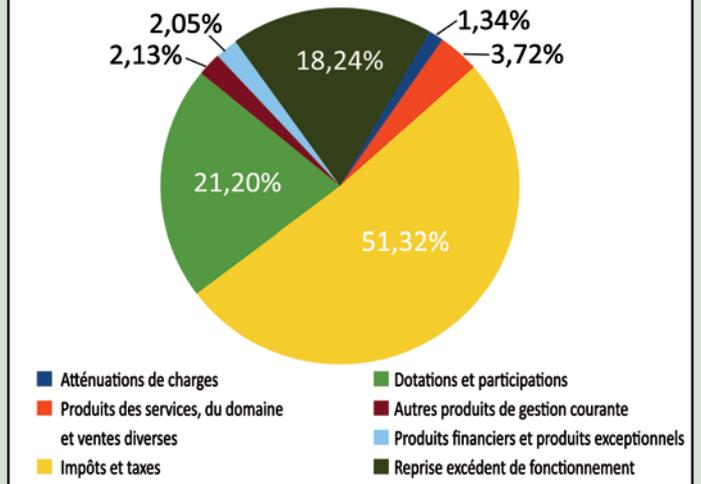
Vote : pour : 13 contre : 1 (J.P Vatin) abstention : 1 (D. Labelle)

BUDGET 2015 : Exercice annuel difficile mais incontournable.

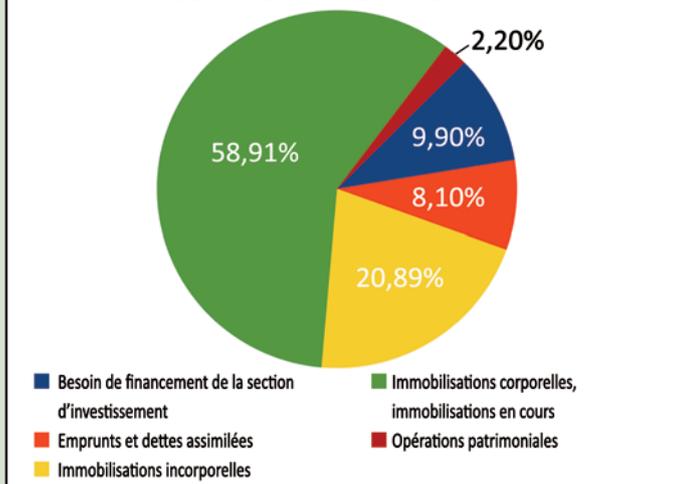
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



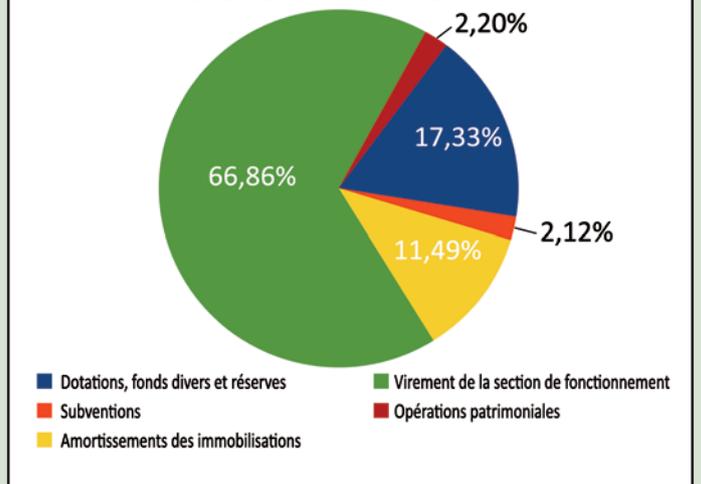
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



L'élaboration du budget 2015 pour la commune de Cagny est l'occasion d'imprimer la marque de la nouvelle équipe municipale pour un exercice comptable complet.

Les élus ont voulu ici encore manifester leur effort pour mettre en place une gestion saine et des économies de fonctionnement, seuls gages d'efficacité pour préserver les projets

d'avenir tel que les travaux envisagés rue Latapie en 2016.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 891 396 €

La reprise de l'excédent 2014 est de 162 595 €. (135 704 € en 2013).

La baisse des dotations de l'Etat impacte fortement notre budget et renforce notre exigence de rigueur.

Les dépenses et les recettes d'investissement sont équilibrées à hauteur de 230 592 €.

Le virement du budget fonctionnement au budget investissement est de 150 861 € (61 025 € en 2013)

Nos objectifs 2014 sont parfaitement atteints et nous les maintenons en 2015, pas d'emprunt en 2015.

Alain Spriet - 1^{er} adjoint - Finances



L'informatique pour les Seniors

Des cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique ont lieu chaque vendredi matin à la mairie de Cagny et cela durant treize semaines. Proposés par le Conseil Général et organisés par la mairie de Cagny, ils sont réservés aux seniors de plus de 65 ans résidant dans la commune. Ils sont dispensés en trois modules par Thomas Cardon, collaborateur de l'association Synapse. Très appréciés, ces cours se déroulent dans une ambiance conviviale mais studieuse. De nouvelles sessions

seront proposées dès la rentrée de septembre. Ces cours seront facturés 90 € par personne et par session de 10 séances. Inscription en mairie.

Jacques Wattebled

LES RÉFÉRENTS QUARTIER

Le jeudi 2 avril 2015, s'est tenue la première réunion organisée dans le cadre du dispositif de la participation citoyenne.

L'ensemble des référents quartier était au rendez-vous, salle du conseil, en présence du commandant **Jérôme Piot**, chef d'état-major de la police nationale, du commandant **Dominique Boquillon**, référent sûreté, de Monsieur le Maire et de quelques élus.

Le commandant Piot a effectué en préambule, un rappel historique des atteintes aux biens et aux personnes constatées dans notre commune depuis quelques années. Il a ensuite tenu à présenter le métier de policier : « c'est avant tout un citoyen, ce n'est pas un militaire ; il est investi par l'Etat et détient certains pouvoirs comme par exemple celui du contrôle d'identité ».

Le commandant a ensuite insisté sur le fait que les actes de délinquance doivent être rapportés, c'est-à-dire qu'une plainte doit être déposée. « Nous sommes face à une délinquance itinérante, de par notre situation géographique très proche de la rocade, ce qui permet une fuite rapide. En tant que référent quartier, veiller sur le bien d'autrui est un acte citoyen et de solidarité, une réelle participation à la sécurité de sa commune ». Et le commandant Piot de conclure :

« Nous devons mettre les délinquants en insécurité. Ils doivent se sentir surveillés ».

Le commandant Boquillon, référent sécurité, a félicité les élus de la commune sur le projet, actuellement à l'étude, d'installation de caméras de surveillance. Il a fait ressortir l'aspect dissuasif de ce dispositif qui, de plus, aide à l'investigation (identification des personnes). La vidéo est particulièrement efficace si une personne visionne en permanence. Mais comme cela n'est pas possible dans une commune de la taille de Cagny, il a rappelé que l'association « vidéo surveillance-référent quartier », est à ce jour, la meilleure solution pour notre sécurité.



Une partie de l'équipe

signé cette convention et mis en place, avec vous, ce dispositif».

Il leur a ensuite proposé de définir le cadre et les limites de leurs actions. Le fruit de cette réflexion a été formalisé dans une charte qui leur sera remise lors de la prochaine réunion.

Monsieur Molliens, pourquoi cette charte ?

«Même si d'autres communes ont signé ce protocole, Cagny est très avancée sur ce sujet. Il me semblait essentiel d'élaborer avec les référents quartier cette charte qui explique clairement la démarche et indique précisément ce que le référent peut faire, ne peut pas et ne doit pas faire. J'insiste sur le fait que le référent quartier n'est pas un policier municipal, ni un élu. Cette charte a été transmise aux forces de police ainsi qu'à la préfecture».



LE «SLURRY»

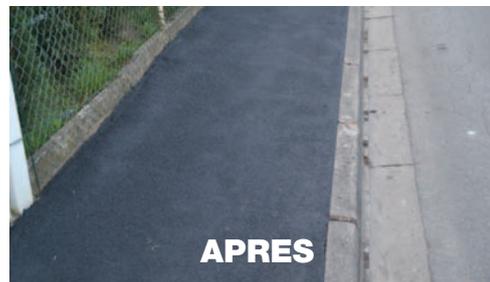
Au mois de mai, les trottoirs de Cagny ont bénéficié, en avant-première, de l'importation d'une technique de rénovation innovante à base d'émulsion de bitume le «Slurry» mise au point outre-manche par l'entreprise Colas UK.



Avec un équipement spécifique et adapté, le «Slurry» qui rajeunit déjà chaque année plus d'un million de m² de trottoirs au Royaume-Uni, n'était jusqu'à présent pas disponible en France.

Le procédé présente pourtant de nombreux atouts : un court délai entre sa mise en application et la remise en service, une longévité et une résistance aux assauts des intempéries, et surtout, une technicité dite «à froid» (il ne requiert pas d'être chauffé pour sa mise en oeuvre) qui lui confère des qualités **à la fois économiques et respectueuses de notre environnement.**

On peut donc s'attendre à ce que les premiers m² réalisés sur notre commune s'étendent prochainement bien au delà des allées et trottoirs de Cagny, qui restera pionnière de l'épopée du «Slurry» en France.



TRAVAUX À L'ÉGLISE DE CAGNY

Conformément à nos engagements électoraux, l'année 2014 a été l'occasion de démarrer les réfections nécessaires sur cet édifice et c'est le personnel communal qui a donné le coup d'envoi en rejointoyant les dalles du parvis .

2015 : Une révision générale de la toiture a été effectuée par une entreprise en début d'année : remise en étanchéité, remplacement d'ardoises et proposition d'un programme de travaux de conservation. Les devis sont encore à l'étude.

Suite aux constatations effectuées sur place lors de la visite des bâtiments communaux par la commission ad hoc, la décision a été prise de faire effectuer des travaux par les ouvriers de la commune dont il faut souligner ici la qualité des prestations :

- * le plancher de la sacristie qui s'effondrait partiellement,
- * les joints des murs extérieurs en commençant par ceux de la cour derrière la sacristie,
- * les vitres cassées proches des fonts baptismaux.

L'avancement des travaux réalisés bien que masqués à l'arrière de ce bâtiment est déjà très satisfaisant et marque l'ébauche des travaux encore à venir.

Il faut en effet envisager pour l'avenir :

- * le démontage d'une cheminée, inutile maintenant, par laquelle l'eau s'infiltrait,
- * les joints sur la façade et les murs extérieurs,
- * la reprise de la toiture de la sacristie.

A noter que dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, une visite-conférence de l'église est prévue le samedi 19 septembre de 14h à 15h avec un guide conférencier.



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Au 1/1/2020 l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite pour les collectivités locales ainsi que pour les communes.

La commune de Cagny souhaite anticiper les obligations de la loi Labbé avec une démarche résolument volontariste.



Une démonstration était organisée le jeudi 2 juillet dans les rues du village.

Le principe consiste à envoyer de la vapeur sèche basse pression sur les mauvaises herbes de manière à détruire les cellules de la plante qui ne résistent pas à plus de 70 degrés.

La VAPECO est un matériel de désherbage écologique qui permet de traiter les mauvaises herbes sur tous les types de support.

Cette technique innovante est déjà utilisée dans quelques communes de France et fait partie des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

LA BENNE POUR DÉCHETS VERTS

Une benne exclusivement réservée aux déchets verts a été installée près des containers face à la bibliothèque. Nous avons communiqué sur les bonnes règles d'utilisation.

Après 2 mois, nous constatons que les consignes sont globalement respectées, et que ce dispositif est très apprécié. A noter également la réactivité des services de la métropole, qui sur simple appel téléphonique viennent la remplacer. Néanmoins, un point reste à améliorer : les bennes sont de taille et de hauteur différentes et peuvent poser problème à certaines personnes. Nous réfléchissons sur l'installation de quelques marches d'accès avec une rambarde de sécurité pour en faciliter l'utilisation.



Tissus d'Ameublement
Tissus d'Habillement
Voilage - Mercerie
Patchwork - Laine à Tricoter

AMIENS

316 Bd de St-Quentin
Lun 14-19h
Ma au Sam 10-12h/14-19h

icm
imprimerie
communication
m é d i a s

Si vous souhaitez paraître
dans le **bulletin municipal**
de **Cagny**,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Vos documents gratuits
grâce à la régie publicitaire

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailings - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière
RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS

Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18

E-mail : commercial@icmmedia.fr

Si Cagny

Vierzy

le 16 Juin 1972



Jacques Boucher
1933-1972



Il est 20h55 ce vendredi 16 juin 1972 et l'autorail Paris Laon s'engouffre à plus de 100 km heure dans le tunnel de Vierzy, à quelques kilomètres de Soissons.

Quelques secondes plus tard, au centre du tunnel où vient de se produire un éboulement d'une partie de la voûte, la première voiture du convoi s'écrase sur l'amoncellement de briques, de roches, de pierres. Une minute plus tard, l'autorail Laon Paris, conduit

par Jacques Boucher, habitant de Cagny, pénètre à son tour dans le tunnel, par la partie nord, percute alors à pleine vitesse le train Paris Laon qui a déraillé, et s'encastre dans la voûte du tunnel.

Ce devait être un week end de festivités à Vierzy car la fête du village est prévue ce dimanche 18 juin et Soissons accueille ce même week end un concert de Johnny Halliday.

Vierzy, sera la plus grande catastrophe ferroviaire française.

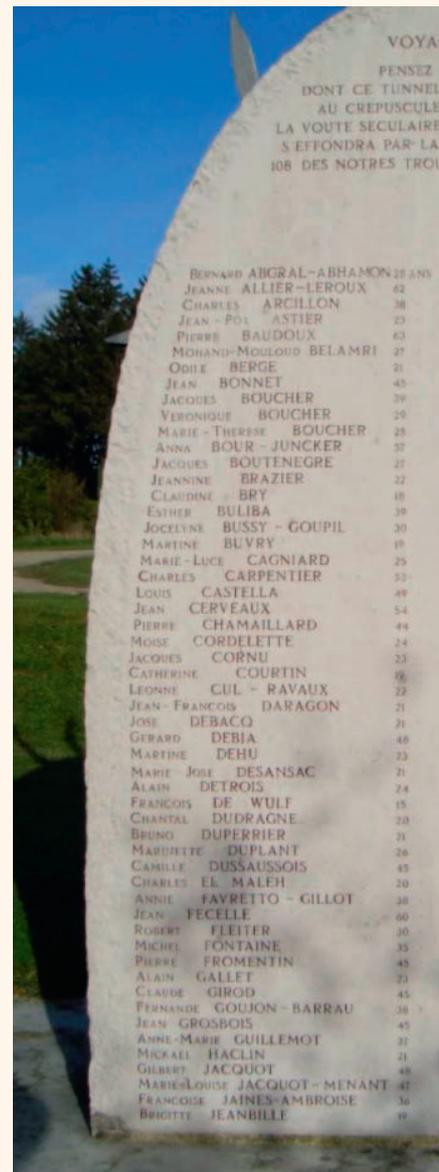
On estime que 500 personnes se trouvaient dans les 2 trains, beaucoup de jeunes gens, essentiellement du département de l'Aisne, étudiants revenant passer le week end dans leur famille, et militaires partant en permission. Bien que blessé, le chef du train Laon Paris, Christophe Coupez, qui se trouvait en queue de train, parvient à s'extirper du magma de ferrailles enchevêtrées et à donner l'alerte.

« L'obscurité était totale, des réservoirs de gasoil étaient éventrés, l'huile des moteurs, l'acide des batteries, la poussière, cette atmosphère irrespirable, les cris, les appels au secours, à l'aide, et puis, dans cet amas de ferrailles et de roches, ces longues minutes d'attente avant l'arrivée des premiers secours ».

Très vite, le plan Orsec est déclenché par le préfet de l'Aisne. « A tout moment, sous ce tunnel long de plus d'un km, le reste de la voûte pouvait s'écrouler » raconte un sauveteur.

« En 26 ans de carrière, je n'avais jamais vu pareille catastrophe » dit un autre sauveteur. Un enchevêtrement terrible de ferraille, des gens prisonniers du tunnel, l'obscurité, le manque d'air et d'espace, les appels des blessés, les corps qu'on essayait de dégager, tout cela dans une odeur entêtante. Et puis ce trajet interminable qu'il fallait faire pour sortir du tunnel, tout cela a saisi d'horreur tous les sauveteurs ».

Sous le tunnel, le nombre des victimes va malheureusement augmenter de minutes en minutes. Les sauveteurs, pompiers, médecins, secouristes, militaires, vont travailler sans relâche pendant plusieurs jours et plusieurs nuits pour tenter d'arracher à cet amas de ferraille les survivants qui lancent des appels de détresse.



m'était conté...



Ce n'est que le jeudi 22 juin, 130 heures après la catastrophe, que les travaux de dégagement du

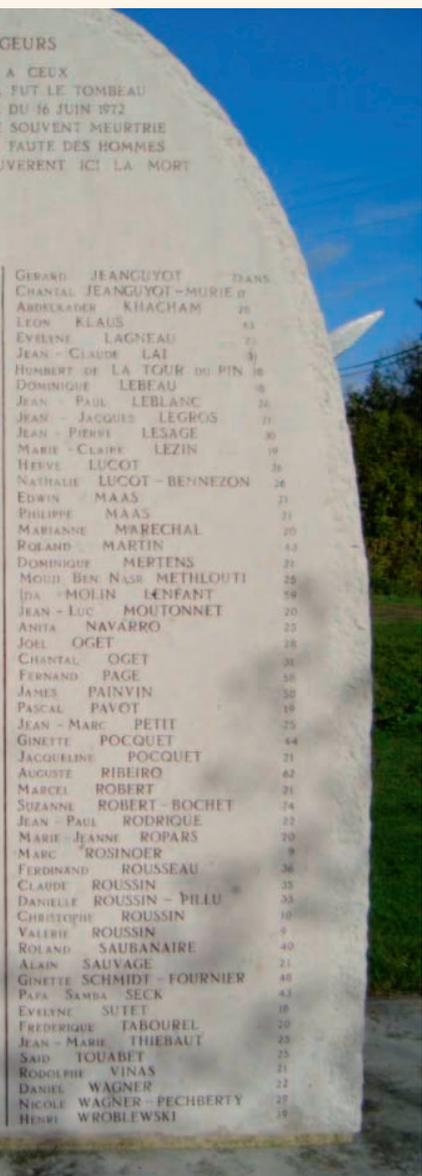
tunnel se terminent et que la dernière voiture est enfin extraite.

Le terrible bilan est de 108 morts et 130 blessés.

Une 109^{ème} victime sera à déplorer, un octogénaire qui décédera d'une crise cardiaque lors des obsèques, dans un village Laonnois, de sa petite fille de 22 ans, morte dans la catastrophe.

A Cagny, le samedi 24 juin, se déroulent les obsèques de Jacques Boucher, 39 ans, le conducteur de l'autorail Laon Paris.

Jacques est issu d'une vieille famille Cagnysienne, encore bien présente dans notre village.



Il habite avec son épouse, Yvette, et ses 4 enfants Claudie, Yvelise, Odile et Patrice, rue de la garenne, juste à côté de ses parents Odette et Jean.

C'est Pierre Bonnard, maire de Cagny, mais aussi ancien instituteur de Jacques à l'école communale, qui fait devant 2000 personnes l'éloge funèbre de son ancien élève.

Aujourd'hui, plus de 40 ans après ces sinistres événements, le souvenir de Jacques Boucher reste vivace grâce à sa famille bien sûr, aux Cagnysiens qui l'ont connu aussi, mais surtout grâce à ses amis cheminots, et en particulier Mr Joël François, président de l'amicale des agents de conduite SNCF d'Amiens Longueau.

Avec l'ensemble des membres de l'Amicale, Mr François a réalisé un travail remarquable sur la catastrophe de Vierzy et a réalisé un ouvrage très documenté, à la mémoire de Jacques Boucher.

Ce document que m'a offert Mr François est visible à la mairie de Cagny.

Grâce à ce travail de mémoire réalisé par ses amis cheminots, une salle « Jacques Boucher » a été inaugurée le 16 juin 2014 au dépôt d'Amiens.

Ce 16 juin 1972, Jacques ne devait pas travailler. Il était en repos près de sa famille et a accepté de remplacer, au pied levé, un de ses amis qui devait conduire l'autorail 7844.

Merci à Claudie, Yvelise, Odile et Patrice, à M. Joël François, et à l'Amicale des Agents de Conduite SNCF.

Alain Molliens

Sur le site Cagny-la-Garenne, au pied du gisement préhistorique...



Rendez-vous le mercredi 8 avril sur le site Cagny-la-Garenne, au pied du gisement préhistorique, classé monument historique par arrêté du 15 décembre 1959.

A notre initiative, une visite s'est déroulée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le service Sports et Culture d'Amiens. L'objectif de cette visite était de constater l'état du site archéologique et du bois de la Garenne malheureusement laissés à l'abandon.

Le dimanche 7 juin, dans le cadre des Rendez-vous aux Jardins.

Une vingtaine de cagnysiens a découvert la coupe archéologique du site de la Garenne. Des explications très détaillées ont été données par Nathalie Cassel, guide de la Métropole. Solifluxions, loess, basses et moyennes terrasses fluviales n'ont plus de secret pour les visiteurs du jour.



Le dimanche 21 juin, dans le cadre des Journées Nationales de l'Archéologie... était organisée une balade à vélo «d'une coupe à l'autre» (Saint Acheul -> Cagny), animée par Sébastien Sireau.

Les Artisans du Pain

Les Halles du Beffroi Centre Ville Place Maurice Vast 80000 AMIENS Tél. : 03 22 91 12 82	Rollin C.Cial Pierre Rollin 80090 AMIENS Tél. : 03 22 46 36 98	Cagny 5, Place Jean Jaurès 80300 CAGNY Tél. : 03 22 46 49 85
--	---	---

BRASSERIE DU CENTRE
Cuisine Traditionnelle élaborée
à base de produits frais
Ouvert du Lundi au Samedi midi
SERVICE TRAITEUR (COCKTAIL DINATOIRE, BUFFET...)

ACCUEIL DE GROUPES (MIDI ET SOIR)
PLATS À EMPORTER, SOIRÉES PRIVÉES (ANNIVERSAIRE...)

Tél. 03 22 46 71 07
7 place Jean Jaurès
80330 Cagny

AREAS assurances
Christophe de Bonnières
Agent Général

109, rue Delpech - 80000 Amiens
Tél : 03 22 89 68 69
c.debonnieres@areas-agence.fr

SANTÉ Choisir une complémentaire santé qui vous rembourse efficacement.	PRÉVOYANCE Protéger vos proches en cas de coup dur en sécurisant leur avenir.
PROTECTION FAMILIALE Vous garantir en cas d'accident de la vie.	SCOLAIRE Protéger vos enfants dans toutes leurs activités.

n° Orhis : 07 031 864

Cottenchy La Ferme du Paraclet **Point retrait ouvert**

Au coeur du lycée agricole le Paraclet, la ferme, depuis quelques années, élève et commercialise plusieurs produits disponibles aujourd'hui dans son magasin.

Le point retrait est ouvert
le vendredi de 15h30 à 18h30
le samedi de 10h00 à 12h00

Tél. 03 22 35 30 05 - 06 48 08 77 50
laferme@leparacletamiens.fr

LE PARACLET ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ÉLEVAGE ET D'ÉLEVAGE AGRIQUE

BIENVENUE à la ferme

somme - production locale - Mon marché en ligne

La fête de l'école



Samedi 13 juin 2015, c'est devant une salle des fêtes archi-comble que les élèves de l'école ont présenté à leurs familles l'aboutissement du projet musique réalisé au cours de cette année scolaire. Ce projet a été construit dans le cadre d'un CLEA, Contrat Local d'Education Artistique. Ces contrats sont des partenariats entre l'Etat (la DRAC – Direction des Affaires culturelles de Picardie - et la DSDEN – Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) et Amiens Métropole.

L'équipe pédagogique a donc choisi de travailler avec monsieur Samuel Caro, professeur de musique à l'école de musique Amadeus, structure culturelle dépendant d'Amiens-Métropole et située à Boves. Le projet, intitulé «Chantons l'Histoire!», était axé principalement sur le chant choral avec une initiation aux percussions corporelles. Les chants ont été sélectionnés pour illustrer

musicalement quelques périodes clés de l'Histoire, de l'origine des premiers sons jusqu'à nos jours. Une fois les périodes et les chants bien définis, toute une équipe de parents bénévoles est venue prêter main forte à la réalisation de ce spectacle en confectionnant costumes et accessoires pour les enfants au cours des ateliers couture à l'école ou en travaillant chez eux, en assurant la logistique au cours des deux dernières répétitions à la salle des fêtes, en nous aidant dans les coulisses le jour J... Nous avons également eu l'aide d'employés municipaux qui ont construit le mât de cocagne avec des matériaux de recyclage. Bref, un soutien énorme qui a considérablement contribué à la réussite de ce spectacle. L'équipe pédagogique remercie chaleureusement toutes ces personnes qui nous ont aidé dans ce projet mais aussi les élèves qui ont pris un réel plaisir à réaliser toutes ces scènes, à se déguiser... Ce fut un beau moment !

Voici le programme dans le détail :

La Préhistoire : percussions corporelles, rythmes vocaux pour chaque classe. **Le Moyen Age** : «Les moissonneurs» de François Couperin ; danse des CE1/CE2 autour d'un mât de cocagne. **Le XVI^e siècle** : «Heureux qui comme Ulysse» de Ridan par les CM1/CM2 et les GS/CP. **Le XVIII^e siècle** : «La chanson de Mandrin» par les CE1/CE2; puis des chants de pirates interprétés par chaque classe. **La Révolution** : arrivée des élèves de TPS/PS/MS sur «Ah ça ira, ça ira, ça ira ...», puis «Trois jeunes tambours» et «En passant par la Lorraine». **Les deux Guerres Mondiales** : 1914/1918, arrivée des élèves de CM1/CM2 sur «Le rêve passe» , puis «La chanson de Craonne» (pendant que les GS/CP mettaient en scène cet épisode tragique de la guerre) et enfin 1939/1945 avec «Le chant des partisans» version Zebda.

Le tableau final rassemblait tous les élèves sur «Résiste» de France Gall pour terminer sur une note gaie et optimiste.

L'équipe pédagogique de l'école de Cagny

La journée multi-sports

Dans le cadre des activités périscolaires, l'école et la municipalité ont organisé **le 30 juin** une journée multi-sport au stade René Roussel. Au programme, tennis, foot, badminton, tir à l'arc. Après le pique-nique pris dans la salle des fêtes pour cause de canicule, les écoliers et les accompagnateurs ont pu retrouver un peu de fraîcheur dans le bois de la Garenne.

Merci aux enseignants présents et aux parents d'élèves. Un merci particulier à Florian, Gauthier, Matthieu, Oscar et Anatole qui ont participé à l'animation de cette journée.



Périscolaire : bilan et perspectives

A l'issue de l'année scolaire 2014-2015, le bilan de cette première année est positif

Pour rappel, nous avons dû, en deux mois, trouver des animations, des intervenants, des locaux et organiser dès la rentrée de septembre la répartition des élèves dans les différents ateliers.

Nous avons financé la formation au BAFA de deux collaboratrices de la

commune, recruté deux intervenants extérieurs, fait appel à des bénévoles (élus, retraités) et signé des conventions de partenariat avec l'EHPAD et le Bio-Gardin.

Nos activités ont évolué en cours d'année, et nous proposons aujourd'hui 11 activités différentes dont certaines sont animées par des parents d'élèves.

Pour information, le coût de ces activités périscolaires, s'élève à 15 000

euros pour cette année scolaire.

Perspectives 2015-2016

Nous travaillons actuellement avec les délégués de parents d'élèves pour élargir ces activités.

Nous maintiendrons les activités périscolaires : lundi, mardi et jeudi de 16h à 17h.

Elles seront précisées dans le courant du mois de septembre.



La commémoration du 8 mai s'est déroulée devant de nombreux cagnysiens et en présence de Monsieur Martin, venu du Pas-de-Calais avec sa famille.

Monsieur le Maire a rappelé à cette occasion :

«Souvenons-nous de ce que nous devons à la jeunesse sacrifiée par la guerre et à cette génération de combattants et de résistants qui rendirent à la France sa liberté et sa fierté. Nous leur devons en réalité plus que la liberté. Nous leur devons la paix, celle qui intervient au lendemain de la capitulation des armées nazies le 8 mai 1945. Elle paraît être une évidence. Elle est pourtant une valeur inestimable, dont cette journée nationale nous rappelle le prix et la fragilité. Aujourd'hui, en ces temps troubles, cultivons ce devoir de mémoire pour éviter tout retour vers un funeste passé».

A l'issue de la cérémonie, Michèle Biharé a lu, avec le talent que nous lui connaissons, le superbe, le magnifique poème d' Aragon «la rose et le réséda».

Ce rappel d'un passé récent a été l'occasion de représenter notre espace mémoire 1914-1918, actualisé et reprenant les événements importants de l'année 1915.



A la fin de la cérémonie les élus ont entonné la Marseillaise avec les Cagnysiens présents.

Le traditionnel pot de l'amitié a clôturé cette commémoration.

LE 14 JUILLET

Les Cagnysiens se sont retrouvés également Espace Jean Cotrel pour la cérémonie du 14 Juillet. C'est Alain Spriet, 1^{er} adjoint et correspondant défense qui s'est exprimé en premier devant l'assemblée.

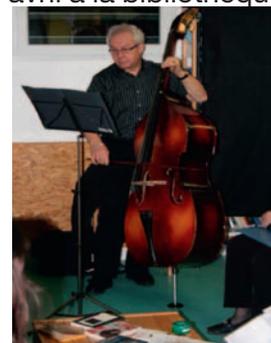


L'équipe de la bibliothèque Jean Giono a fêté les 10 ans de son installation au 12 de la rue Louis Balédent, lors d'une journée portes ouvertes le samedi 21 mars. La rétrospective des différentes animations de cette décennie a rappelé de bons souvenirs à certains, petits et grands, et fait découvrir à d'autres des services ou activités donnés hors public. Onze personnes ont participé au concours et les heureux gagnants ont été récompensés par un livre ou un calendrier perpétuel. La manifestation s'est naturellement terminée autour d'un pot convivial à l'image de la journée.



« De la musique avant toute chose » disait Verlaine»: jolie association des lettres et des notes. Et c'est sans doute ce que se sont dits les nombreux cagnysiens qui se sont déplacés le 2 avril à la bibliothèque, pour entendre des extraits de romans ou poésies parlant de musique, de compositeurs et de musiciens. Les associations Erich Emmanuel Schmitt-Mozart, Echenoz-Ravel, la

fantaisie de Prévert, l'impertinence de Boris Vian, entre autres, ont ravi l'assemblée. A noter que pour l'occasion, les textes choisis par les lecteurs du Groupe de lecture à voix haute de la bibliothèque départementale de la Somme étaient appuyés par Gilles, contrebassiste de l'Orchestre philharmonique du Santerre-plateau picard, et de Jules aux saxophones et Clémentine à la guitare, tous deux élèves de l'école de musique Amadeus de Boves.



Coup double pour la bibliothèque Jean Giono le 7 mai dernier

En effet, la structure hébergeait l'exposition réalisée et prêtée par l'ONAC (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) et recevait pour un soir un ancien déporté du camp de Bergen-Belsen (Allemagne). L'exposition « Désobéir pour sauver » constituée de 20 panneaux, retraçait le rôle de ces 54 policiers et gendarmes français « Justes parmi les nations » et pour la commenter et y mêler sa propre histoire, nous avons eu le privilège d'entendre un témoin de ce temps troublé, en la personne de Jacques Saurel, de parents juifs, déporté à l'âge de 11 ans avec sa maman, ses frères et sœurs. Plus de quarante personnes, représentant trois générations, s'étaient déplacées pour cette soirée pleine d'émotion mais reparties avec le sourire, tant il a su, tout au long de son intervention, communiquer l'énergie de ses 82 ans, et son extraordinaire bonheur de vivre. Nous n'avons qu'un seul ticket pour un seul voyage se plait-il à dire. Appréciations et profitons du moindre petit bonheur présent pourrait être la conclusion de ce bel échange que nous ne sommes pas prêts d'oublier. A l'issue de la rencontre, les personnes qui l'ont désiré ont pu emporter son livre de souvenirs d'enfance. Il est en prêt à la bibliothèque. A noter que figurait également un panneau retraçant le parcours du dernier « Juste » de la Somme, Monsieur Jaques Hubert, qui n'a pas pu se déplacer pour raison de santé.



Portes ouvertes du 6 juin

Patchwork, cartonnage, céramique et bois tourné n'ont plus de secret pour les visiteurs, dûment documentés par les artistes amateur présents, admiratifs du travail réalisé par pure passion et amour du bel objet. Peut-être feront-ils des émules ?



L'équipe de la bibliothèque recherche une personne bénévole motivée pour aider en Secteur Jeunesse : Faire la lecture aux enfants de maternelle et primaire tous les quinze jours en période scolaire . Les personnes intéressées voudront bien se faire connaître en appelant la bibliothèque aux heures d'ouverture ou en adressant un mail à michelebihare@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS



YOGA - Association YDA

Qu'est-ce que le yoga ? Le yoga est une discipline ancestrale, née en inde, permettant d'unifier le mental et le corps par des exercices corporels associés à la respiration. La pratique régulière du yoga permet de «se poser» dans notre monde moderne où tout doit aller très vite, toujours plus vite. C'est un moment privilégié que l'on s'accorde. **Les cours ont lieu le mercredi de 17h30 à 18h30. Prévoir tenue décontractée et plaid. Contact : Jeannine BONMARTIN (professeur diplômée école viniyoga) tél 06 05 39 68 56**



TENNIS - Tennis club de Cagny

Le TC Cagny se compose de 2 terrains très récents dont un couvert, prêts à accueillir les habitants de Cagny et d'un club house pour la convivialité. Jeunes, adultes débutants, vétérans, compétiteurs ou simples joueurs occasionnels, vous avez tous votre place au TC Cagny. -Un entraîneur Diplômé d'Etat délivre les cours qu'il s'agisse d'école de tennis, de cours adultes ou d'entraînements équipes. -Réservations de vos créneaux de jeu par internet. Pour les compétiteurs un tournoi interne est organisé une fois par an et des équipes disputent les championnats d'hiver et d'été. Deux équipes hommes : une en première division départementale et une en troisième division, une équipe femmes, trois équipes jeunes, une équipe vétéran. **Pour tous renseignements contactez le président : Laurent ACCART au 06 87 20 21 67 ou par mail : laurentaccart@voila.fr Site internet : www.tccagny.fr Retrouvez nous aussi sur facebook**



CYCLO - ES Cagny fête cette année ses 20 ans

Depuis une dizaine d'année, le club s'est recentré sur l'activité «cyclotourisme», en créant de multiples brevets, puis un challenge regroupant l'ensemble de ces brevets chaque année. Ce challenge permet à tous de parcourir le département de façon paisible, mais avec une certaine «tonicité»...L'accent est mis sur la sécurité, avec port du casque obligatoire, respect de la signalisation et de l'environnement. Les personnes en situation de handicap sont régulièrement accueillies (par exemple, des mal voyants viennent en tandem avec leur pilote). **Les entraînements hebdomadaires partent du stade le mardi, le jeudi et le samedi matin. «Nous avons tous commencé par de très courtes distances et ces challenges se préparent sur plusieurs années . Alors pourquoi pas vous ? « Contact : Christine DELATTRE Tél 03 22 49 61 68**



PETANQUE - Le club de pétanque

Le club de Cagny pétanque est composé de 12 membres. Chaque joueur participe tout au long de l'année aux divers championnats départementaux ainsi qu'aux concours fédéraux. Nous évoluons également en championnat des clubs en 3ème division. Nous organisons des concours + 55 ans une fois par mois d'avril à octobre ainsi que 3 concours « propagande » ouverts à tous en nocturne les 10 et 31 juillet et le 7 août. **Les entraînements ont lieu un vendredi sur deux en nocturne à tour de rôle sur les terrains de Cagny, Corbie et Ribemont avec les joueurs de ces 3 clubs. Pour tous renseignements, contacter Alain DUCROCQ au 06 52 00 43 98 - alducrocq@wanadoo.fr**



GYMNASTIQUE - Gymnastique d'entretien

Notre club, ouvert à tous, existe depuis 1983. Il a donc une longue expérience de la gymnastique d'entretien pour les pratiquants de tout âge. Affilié à la Fédération Française Sports Pour Tous, ses activités sont encadrées par une animatrice diplômée qui propose à la cinquantaine d'adhérentes un suivi personnalisé avec pour objectifs le renforcement musculaire, les abdos-fessiers et la souplesse. Ceci permet de garder un bon maintien, un corps tonique, souple et détendu. **Les cours reprendront dès le 7 septembre 2015 à raison de 2 séances par semaine, les lundis et jeudis de 18 h 30 à 19 h 30 à la Salle des fêtes. Cotisation annuelle : 110 € payable en 2 fois. Sportez-vous bien en nous rejoignant. Françoise BLIN : 03 22 95 24 84 - cgec.cagny@gmail.com**

MANIFESTATIONS, FESTIVITÉS



Cette coutume reste toujours un moment privilégié pour les enfants accompagnés de leurs parents qui sont chaque année plus nombreux à répondre à l'invitation du Comité des Fêtes .



DIMANCHE 24 MAI : AFFLUENCE SOUS LE SOLEIL

LA RÈDERIE DE PRINTEMPS

Une météo exceptionnelle, une foule considérable, 1000 emplacements loués, une équipe active et efficace, ont fait de cette réderie de printemps une totale réussite.

Une journée très fatigante pour l'ensemble des bénévoles à pied d'œuvre dès 5 heures du matin.

L'investissement des bénévoles, du Comité des Fêtes et des élus, est donc récompensé. Le bénéfice de cette manifestation profitera essentiellement aux aînés de la commune.



DIMANCHE 21 JUIN : RANDONNÉE À LA RÉSERVE NATURELLE DE BOVES



Le dimanche 21 juin, la 3^{ème} randonnée du Comité des Fêtes a rassemblé 18 marcheurs sur le site de la Réserve Naturelle de Boves. Franck COMINALE, animateur au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, gestionnaire de la Réserve, a su passionner son auditoire durant 2 heures sur l'identification d'espèces florales (grande consoude, menthe sauvage, orchidées, morelle douce-amère, ...), odonates et oiseaux.

Que l'on soit passionné ou simplement curieux de notre environnement, chacun est reparti pleinement satisfait de cette matinée.

Merci au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et à Frank, son représentant du jour.
I. Becue

EXPRESSION DES LISTES ÉLUES

«**AGIR POUR CAGNY**» ne souhaite pas s'exprimer dans ce bulletin

«**AGISSONS ENSEMBLE POUR CAGNY**»

Un an après...

La gestion d'une commune au quotidien est un travail difficile, parfois pesant et souvent délicat. Elle n'a de sens que si elle s'inscrit dans un projet global, une vision pour notre ville.

Quelle est l'ambition pour Cagny ? Elle ne peut se contenter de vivre au jour le jour. Dans un contexte désormais difficile, au sein d'une métropole qui prend chaque jour davantage de pouvoir, elle doit se construire une identité et s'affirmer en défendant des projets importants pour la commune.

A ce titre, il serait intéressant de disposer d'un compte-rendu de l'action de notre représentant à Amiens Métropole. Quelles ont été ses interventions, quels ont été les projets soutenus auprès de l'assemblée métropolitaine ?...

Diriger une commune c'est proposer une perspective :

Quelle vision de la culture et du sport à Cagny ?

Quelles animations pour favoriser le vivre ensemble ?

Quelle politique de transport défend aujourd'hui auprès de la Métropole qui permette à Cagny d'être attractive, de se développer et de répondre aux besoins des habitants ?

Où en est la politique de développement durable ? Nous n'entendons plus parler, par exemples, de voies vertes, de rénovation des bâtiments énergivores.

Autant de questions sans réponses qui doivent s'inscrire dans un projet d'ensemble.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est une nouvelle fois symbolique d'un manque évident de ligne directrice.

Vers quelle politique de l'habitat nous dirigeons-nous ? Quels logements pour renouveler et développer la ville tout en préservant harmonie, environnement, circulation sereine et nuisances minimums ? Pour quel objectif une concertation a-t-elle été lancée dans le cadre de la préparation du PLU ? Nous verrons une fois que les habitants se seront exprimés...

Une vision d'avenir de la commune c'est définir avec et pour les habitants un objectif pour Cagny. C'est savoir où l'on va pour construire ensemble une commune performante, moderne et qui joue un rôle au sein d'une agglomération forte.

C'est construire en partenariat avec les associations et les habitants des projets concrets qui ont du sens pour notre commune. Le tout porté par une communication efficace qui valorise les projets et, surtout, qui affirme l'identité de la ville.

Sans fil rouge, sans ligne directrice, on se contente d'une gestion au coup par coup qui a certes le mérite de l'engagement mais qui est incapable de faire avancer durablement notre territoire.

Bien vivre à Cagny aujourd'hui est un souhait honorable mais il est « capital » de ne jamais renoncer à avoir de l'ambition pour notre commune.

Jean Pierre VATIN
Conseiller municipal

«**BIEN VIVRE À CAGNY**»

Sur le bulletin municipal numéro 3 de mars 2015, la liste «Agiissons ensemble pour Cagny» nous met en cause au sujet des associations et en particulier pour le club de gymnastique.

Le conseiller J.P Vatin écrit que : «*les exigences financières conduisent à la limitation de l'activité, de l'animation voire même à envisager le départ du club (la gymnastique aujourd'hui s'interroge)*»....

Pour une parfaite information, le conseiller J.P Vatin aurait dû rappeler que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 octobre 2014, avait voté une augmentation de la tarification de la location de la salle des fêtes, salle vieillissante, énergivore, qui coûte chaque année, depuis des dizaines d'années, plus de 12.000 euros à la collectivité, donc à l'ensemble des Cagnysiens. Demander une modeste participation supplémentaire aux utilisateurs, nous a semblé être du bon sens.

Bien sûr, ne rien faire aurait été plus simple mais aussi plus démagogique.

Spécifiquement, pour la cinquantaine d'adhérents du club de gymnastique (dont de nombreux membres sont extérieurs à Cagny), la participation demandée sera de 400 euros pour l'année 2015, soit 8 euros maximum de plus par adhérent pour l'année, pour environ 80 utilisations de la salle communale. Demander 10 centimes d'euros par personne et par séance, est-ce pousser une association au départ ? Non, bien évidemment.

Sur la politique que nous menons et en particulier sur les infrastructures, le conseiller J.P Vatin écrit: «*là encore, nous ne pouvons gérer au jour le jour, il nous faut mener une réflexion collective et constructive*». Celui-ci feint d'ignorer que, dès notre élection, nous avons travaillé sur un audit des bâtiments communaux (ce qui n'avait jamais été fait), et en particulier, de l'école et de la salle des fêtes. Le conseiller J.P Vatin devrait savoir que nous avons commandité deux diagnostics (EDF et Fédération Départementale de l'Energie) afin de prendre la décision la plus raisonnable pour la salle communale : travaux de rénovation ou construction d'une nouvelle salle.

Prendre des décisions, impopulaires pour certains mais bénéfiques pour le plus grand nombre, ne nous empêche pas de mener une vraie réflexion.

Enfin, sur la vidéo surveillance, là aussi le conseiller J.P Vatin écrit : «*doit-on envisager des investissements onéreux et inefficaces comme les caméras de vidéo surveillance, qui ne protégeront en aucun cas l'ensemble des habitants de la commune.....*»

Contrairement à J.P Vatin qui est un expert sur ce sujet car il sait et il affirme que cela est inefficace, nous avouons humblement que nous ne sommes pas des experts, mais nous faisons confiance aux vrais experts que sont les policiers amiénois avec qui nous travaillons en étroite collaboration. Et quand les commandants de police, qui interviennent régulièrement dans nos réunions avec les référents quartier, nous disent que: «*associer vidéo surveillance et référents quartier est, à ce jour, la meilleure solution pour lutter contre l'insécurité*», et bien, nous leur faisons confiance.

Depuis le début de l'année, nous avons eu moins de cambriolages et c'est une bonne chose, mais pour nos voisins et amis de la rue Henri Barbusse et de la rue des Fauvettes, cambriolés récemment, le préjudice financier, mais surtout moral, est terrible.

Par contre, nous déplorons toujours des vols dans le cimetière, dans les jardins et divers trafics. A noter qu'un élu a été récemment pris à partie par les occupants d'une voiture dans le Bois de la Garenne.

Nous espérons donc que l'installation de caméras permettra aux forces de police d'identifier certains malfaiteurs et que cela en dissuadera d'autres d'opérer sur Cagny.

En résumé, nous pensons que cela sera plus efficace, quoique plus onéreux, que la méthode proposée par le conseiller J.P Vatin qui est de développer la fraternité !!!!! (conseil municipal du 27 Janvier 2015).

Nous préférons, dans l'intérêt de tous, utiliser des procédés de protection et de prévention qui ont fait leur preuve plutôt que de nous contenter de faire de belles phrases.

Les 12 élus de la liste BVC :
Alain MOLLIENS, Alain SPRIET, Martine ROUSSELLE,
Benoit DURAND, Jacques WATTEBLED, Isabelle BECUE,
Guislain LE TRAOU, Philippe CHOQUE,
Catherine VANHERSECKE, Jérôme MANY,
Cathy BLANQUET, Margot ROBIT

LES CAGNYSIENS ONT DU TALENT...

Christine DELATTRE : Sa passion, le vélo

«J'ai fait mes débuts, comme tout le monde, kilomètres après kilomètres, avec conviction, passion, volonté certes, mais ce n'est pas facile d'être féminine dans ce monde de sportifs masculins !» nous confie-t-elle.

Après quelques mois d'entraînement et sans réelle expérience des courses cyclistes à étapes, Christine est partie faire le tour du Cameroun en 3 semaines. Après ce périple, les entraînements se sont enchaînés avec des sorties de plus en plus longues.

Tout d'abord des randonnées cyclotouristes, puis en 2007 avec les qualificatifs du Paris-Brest avec plus de 600 km parcourus sans interruption, en moins de 82 heures.

Après ces beaux succès, se sont succédés d'autres challenges avec le club de Cagny, tels que Paris Honfleur : 210 km, Paris Cambrai, les montagnes de Reims, le tour de la Sarthe : 500 km sur 3 jours, Liège Bastogne Liège, l'ardéchoise sur plusieurs jours, la grande traversée des Alpes



en VTT, la trans-jurassienne et cette année Paris Roubaix et Amiens le Ventoux : 1046 km.

(Nos photos : Amiens Le Ventoux : départ de la mairie de Cagny - 1^{ère} étape Rambouillet).

Sportive accomplie qui modestement nous indique : «j'ai pris goût à ce sport qui me procure beaucoup de bien-être et un décrochage avec ma vie professionnelle».



AGENDA Les dates à retenir...

- 19 septembre** : Visite découverte de l'église à 14 heures
- 27 septembre** : Réderie d'automne
- 10 octobre** : Le Jour de la Nuit
- 11 novembre** : Armistice de 1918 - rendez-vous espace Jean Cotrel à 11 heures
- 28 et 29 novembre** : Exposition peinture
- 13 décembre** : Noël des aînés

NAISSANCES Bienvenue à...

Paul MOLLIENS né le 29 mai 2015
Jule HERNY DAVID né le 15 juin 2015

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

Pierre PILLET le 24 janvier 2015
Raymonde PERARD le 5 mai 2015
Micheline LEVASSEUR le 9 juin 2015
Thérèse ROBAY le 13 juin 2015
René BOURDREL le 27 juin 2015

MARIAGE Ils se sont unis...

Héloïse DOBIGNY et Stéphane MOLLIENS
le 16 mai 2015

Clémence OSSART et Nicolas RAOUL
le 30 mai 2015

Sabine BRIAUX-BOYENVAL et Stéphane LANGLET
le 13 juin 2015

Mairie de CAGNY - Place Emile Zola - 80330 CAGNY ☎ 03.22.50.30.00 - Fax : 03.22.50.30.04
E.mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com - Site internet : www.ville-cagny.fr

Heures d'ouverture :

La mairie est ouverte du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00 ainsi que le vendredi de 10h00 à 12h00
Le secrétariat de mairie vous accueille sur rendez-vous du lundi au vendredi matin entre 7h30 et 12h00

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie (7h30-17h00), pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93



LE JOUR DE LA NUIT À CAGNY LE 10 OCTOBRE 2015

Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale unique de redécouverte de la nuit. Il s'agit d'une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Au cours de cette action, la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme souhaite ajouter un volet «économies d'énergie».

C'est dans ce contexte que la commune de Cagny et la FDE80 souhaitent mettre en place cette manifestation grand public sur cette double thématique.

Pour quoi faire ?

- ★ Sensibiliser le public à l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité environnante.
- ★ Identifier les enjeux énergétiques pour une commune, pour un foyer, les coûts directs occasionnés dans l'investissement des appareils, les gains réalisés à terme, tant au niveau économique qu'au niveau environnemental.

Les animations autour de trois thèmes :

- Energie : Expositions sur les énergies (ADME), sur l'éclairage public (FDE80), sur les consommations des bâtiments communaux (FDE80)
- Biodiversité et impact de l'homme et de son mode de vie sur la nature : Observation de la faune locale (de jour et de nuit), dans la commune, dans les chemins, dans le bois de la Garenne, dans les haies vives ; atelier sur les cultures bio (Esat ch'bio jardin).
- Culture : Apprentissage et repérage des étoiles dans le ciel, exposition sur les planètes.

Rendez-vous

le 10 octobre à la salle des fêtes de Cagny

(les horaires vous seront communiqués à la fin du mois de septembre)